AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 1180-2026 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Bernard Caouette, greffier de la Ville de Bromont à l'effet :

Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 7 avril 2026, le projet de Règlement 1180-2026 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bromont ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Ville de Bromont en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

Que l'adoption du Règlement 1180-2026 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bromont sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 4 mai 2026 à 19h, à l'hôtel de ville de Bromont, situé au 88, boulevard de Bromont;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à la réception de l'hôtel de ville de Bromont, situé au 88, boulevard de Bromont, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville Règlements municipaux | Ville de Bromont, projets de règlements en cours.

Bromont, ce 8e jour du mois d'avril 2026.

Bernard Caouette
Greffier